

Conseil Municipal des Jeunes

ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

MIOS



Tu es élève de CM1 ou de CM2

Présente-toi pour défendre tes idées,
représenter tes camarades et agir pour ta ville !

Le Conseil Municipal des Adultes



- Est élu pour 6 ans par les habitants adultes d'une ville
- Élit son maire puis ses adjoints chargés des différents dossiers de la commune (les routes, les espaces verts, les loisirs, les écoles les sports, les grands projets d'aménagement...)
- Travaille en commissions pour élaborer des projets et prendre des décisions
- Prend des décisions en Conseil Municipal (par vote)
- Est composé de 29 élus
 - > 1 maire
 - > 8 adjoints
 - > 20 conseillers municipaux

Le Conseil Municipal des Jeunes

Qu'est-ce que c'est ?

- Des jeunes motivés et disponibles pour participer à la vie de la ville, pour proposer des idées nouvelles afin d'améliorer la vie de tous les jours en tenant compte des attentes collectives.

Le Conseil Municipal des jeunes est composé :

- D'élèves de CM1 et CM2 scolarisés à Mios élus pour deux ans.
- > 29 élus

Pourquoi un CMJ ?

- Pour donner la parole aux jeunes : connaître leur avis sur les projets de la municipalité, proposer des idées et réaliser de nouveaux projets sur la ville.
- Pour faire découvrir le fonctionnement d'une mairie.
- Pour être le porte-parole des autres jeunes.
- Pour représenter la ville lors des commémorations.



Comment fonctionne-t-il ?

Le CMJ est sous la responsabilité des élus délégués à la citoyenneté et l'élue déléguée à la jeunesse.

Des réunions pour échanger

- Les élus ont une réunion par mois en commission et s'engagent à y assister. C'est l'occasion d'échanger, de s'informer sur l'actualité de leur ville mais aussi de travailler sur des actions qui répondent aux attentes des jeunes Miosais ou à l'intérêt général des habitants de la commune.

Une réunion pour décider

- Une fois tous les deux mois, les élus se rassemblent en réunion plénière afin de prendre des décisions communes.

ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Que font les élus ?

- Ils représentent les intérêts de leurs camarades, ils relient leurs attentes et les informent de l'actualité de la ville.



- Ils travaillent avec un adulte en lien avec l'adjoint chargé de la démocratie participative ou de la jeunesse pour mettre au point des projets qui seront proposés au Conseil Municipal des Adultes.

- Ils s'impliquent dans l'organisation de sorties, de rencontres et de diverses manifestations de la ville.

La campagne électorale
du 2 au 12 mars 2015

Des idées à défendre ?

- Tu dois pouvoir proposer un programme, c'est-à-dire des projets qui concement et intéressent les autres élèves et les convaincre ainsi de voter pour toi.

Qui peut t'aider ?

- Tes parents, tes enseignants ou les élus adultes : Monique Mairenoni, Dominique Dubarry et Julien Maugeat à l'adresse mail suivante : citoyen@ville-mios.fr

Comment ?

- En remplissant la profession de foi qui doit comprendre : les raisons de ta candidature, ce que tu aimerais pour la ville, tes qualités pour être un bon élu et surtout un slogan pour la campagne électorale.
- En réalisant une affiche électorale.



Pour 2015, les élections
des élèves de CM1 et CM2

Qui vote ?

- Les élèves des classes de CM1, CM2 des écoles de Mios, Lacanau de Mios et Lillet



Qui peut être candidat ?

- Uniquement les élèves de CM1, CM2 scolarisés à Mios.

Comment être candidat ?

- Faire remplir l'autorisation parentale
- Compléter la fiche de candidature (disponible dans ton établissement).
- Remettre ta candidature à ton professeur ou en mairie avant le vendredi 13 février 2015.



Le déroulement des élections

Quand ?

- Le vendredi 13 mars 2015

Où ?

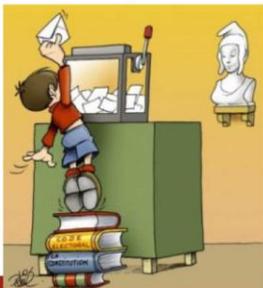
- Tu voteras avec ta classe dans ton école.

Comment ?

- D'après la liste des candidats, tu devras choisir le candidat de ton niveau de classe que tu estimes le plus à même d'exercer cette mission d'élu.

Le dépouillement

- Le dépouillement est public, il s'effectue dans l'établissement scolaire.



Mios
Nourissement



Renseignements :
ajointe à la démocratie participative :
Monique Mairenoni
mairie de Mios : 05 56 26 66 21
e-mail : citoyen@ville-mios.fr
site internet : www.ville-mios.fr



Conseil Municipal des Jeunes - CMJ -

10 février 2015



Conseil Municipal des Jeunes

Définition :

- Le CMJ est une structure institutionnelle , lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des jeunes sur la vie de leur commune.



Conseil Municipal des Jeunes

Objectifs :

- Permettre aux jeunes miossais de devenir des citoyens actifs
- Mener à bien des projets dans l'intérêt général
- Etre un lieu d'écoute, d'expression et de débats
- Favoriser une collaboration intergénérationnelle
- Découvrir, apprendre et développer la citoyenneté au quotidien
- Travailler et encourager le « vivre ensemble »



Conseil Municipal des Jeunes

- **Composition du CMJ :**
 - Elèves des classes de CM1 / CM2

- **Nombre d'élus :**
 - 29

- **Répartition par école :**
 - école des Ecureuils : 9 CM1 – 8 CM2
 - école de Lillet : 2 CM1 – 2 CM2
 - école Ramonet : 4 CM1 – 4 CM2



Conseil Municipal des Jeunes

Déroulement des élections :

- campagne électorale : **du 2 au 12 mars**
- Élection des membres du CMJ :
écoles de **Lillet et Ramonet** : **vendredi 13 mars**
école des **Ecureuils** : **lundi 16 mars**
- Élection du maire et des adjoints : **samedi 4 avril**



Conseil Municipal des Jeunes

Modalités des candidatures :

- Compléter la fiche de candidature
- Remplir l' autorisation parentale ([bulletin-candidature.doc](#))
- Remettre l' ensemble des documents en mairie (ou mairie annexe de Lacanau) ou à l' enseignant
- date limite : **13 février 2015**



Conseil Municipal des Jeunes

Engagement des enfants :

- Représenter les intérêts de leurs camarades (porte-parole)
- Participer aux commissions de travail et aux réunions plénières
- S'impliquer dans diverses manifestations de leur commune
- Participer aux différentes sorties et rencontres



Conseil Municipal des Jeunes

Engagement des parents **pour la durée du mandat** :

- Accompagner l'enfant dans sa démarche de jeune citoyen
- Permettre à son enfant de participer aux réunions et aux manifestations en lien direct avec les obligations citoyennes du CMJ

Merci de votre participation

